

**Assemblée nationale
Adoption d'un projet
de loi modifiant
la loi portant création
de l'unité monétaire
nationale**

Lire page 5

HORIZONS

**Une délégation
de l'U.E en
visite à la
Zone Franche
de Nouadhibou**

Lire page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION -

N° 7201 DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2018

PRIX : 20 UM

Le Président de la République reçoit le Bâtonnier et les membres du bureau de l'Ordre national des Avocats

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, mercredi matin au Palais présidentiel à Nouakchott, le bâtonnier de l'Ordre national des Avocats (ONA), Me Cheikh Ould Hindi, et les membres du bureau de l'ONA.

« Il s'agit d'une visite devenue une tradition après chaque renouvellement du bureau de l'Ordre », a indiqué le bâtonnier de l'ONA dans une déclaration à l'AMI à l'issue de l'audience. « Nous profitons habituellement de cette occasion pour discuter avec le Président de la République, en sa qualité de président du Haut Conseil de la Magistrature et compte tenu de l'attention qu'il accorde au pouvoir judiciaire et aux avocats, des questions posées et de la situation de la justice de façon particulière et celle du pays de façon générale », a aussi dit Me Cheikh Ould Hindi.

Lire page 3



Le Président de la République reçoit le rapport annuel de la Cour des Comptes pour les années 2013, 2014 et 2015



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, mercredi matin au Palais présidentiel à Nouakchott, le président de la Cour des Comptes, M. Seyidna Aly Ould Sidi Ould Jeylani, qui lui a remis le rapport annuel de la Cour pour les années 2013, 2014 et 2015.

« J'ai perçu, chez le Président de la République, une vo-

lonté réelle de combattre la gabegie, de préserver les deniers publics, d'affiner la gestion et de rationaliser les ressources publiques », a notamment indiqué le président de la Cour des Comptes dans une déclaration à l'AMI à sa sortie d'audience.

Lire page 3

Lancement à Nouadhibou de la campagne d'immatriculation du secteur de la pêche artisanale



La campagne d'immatriculation du secteur de la pêche artisanale sur l'ensemble du littoral jouxtant la Zone Economique Exclusive mauritanienne a été lancée mercredi à Nouadhibou.

Il s'agit d'un ensemble de mesures comprenant notamment le recensement et l'immatriculation des embarcations de pêche artisanale ainsi que l'enregistrement des pêcheurs artisanaux, en plus de mécanismes de suivi et de contrôle qui seront mis en place dans une phase ultérieure.

Lire page 4

SERVICE

**Ministère de la Santé
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES**

AVIS N° 001-2018 /

Dans le cadre du projet d'appui à l'extension et à la consolidation du dispositif « forfait obstétrical » CMR 1146 financé par l'AFD, le Ministère de la Santé compte acquérir des outils de collecte des données du SNIS conformément aux indications ci-après:

Désignation	Quantité
Registres de consultation externe	556
Registres EPS	150
Registres Gyno PF	150
Registres CPN/PN	150
Registres d'accouchement	150
Registres Décès Maternel	150
Registres Suivi de l'Enfant	150
Registres Urgence Maternité	150
Registres Hospitalisation	150
Rapports Mensuels	7000

Un exemplaire de chacun de ces documents est disponible à la DAF, 36 Avenue Abdel Nasser (Ex Dispensaire Monzy) Tél: 45 29 62 01 BP 3595 Fax 45296201.

Le délai de réalisation: est de 10 jours maximum à compter de la réception du Bon de Commande établi à la suite de la sélection du fournisseur

Les candidats intéressés sont invités à présenter leurs propositions sous pli fermé (portant le Numéro de l'avis).

Les propositions doivent être adressées à la DAF à l'adresse ci-après au plus tard le 31 janvier 2018 à 10 heures: 36 Avenue Abdel Nasser (Ex Dispensaire Monzy) Tél: 45296201 BP 3595 Fax 45 29 62 01.

Les propositions reçues après cette date seront rejetées.

Les Offres seront ouvertes aux mêmes date et heure et à la même adresse en présence des représentants des candidats souhaitant assister à cette séance .

Nouakchott, le 25 janvier 2018

Le Directeur des Affaires Financières
BOUNA OULD EL KOTOB

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
MAURITANIENNE D'INFORMATION:
Sidi Mohamed Ould Bouna**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Maarouf Ould Oudaa

RÉDACTEUR EN CHEF : Baba Dianfa Traoré

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Direction Technico-Commerciale

45 25 27 77

E-mail: dgsami@yahoo.fr

Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

ACTUALITE

Le Président de la République reçoit le Bâtonnier et les membres du nouveau bureau de l'Ordre National des Avocats



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu mercredi matin au Palais présidentiel à Nouakchott, le bâtonnier de l'Ordre National des Avocats, Me Cheikh Ould Hindi, et les membres du nouveau bureau de l'Ordre National des Avocats (ONA).

A l'issue de cette rencontre, le bâtonnier de l'Ordre National des Avocats a fait à l'AMI la déclaration qui suit:

«Nous avons eu l'honneur, le bureau élu de l'Ordre National des Avocats et moi, de rencontrer le Président de la République. Il s'agit d'une visite devenue une tradition après chaque renouvellement du bureau de l'Ordre. Nous profitons habituellement de cette occasion pour discuter avec le Président de la République, en sa qualité de président du Haut Conseil de la Magistrature et compte tenu de l'attention qu'il accorde au pouvoir judiciaire et aux avocats, des questions posées et de la situation de la

justice de façon particulière et celle du pays de façon générale. La rencontre a été l'occasion de discuter de certains textes notamment de la loi de la profession d'avocat qui doit être révisée et mise à jour pour accompagner les lois des Etats voisins et plusieurs lois éditées précédemment et dont certaines nécessitent d'être activées et appliquées. La rencontre nous a permis également de valoriser le rôle de premier plan de notre pays en ce qui concerne les questions des droits de l'homme sachant que la Mauritanie fait partie aujourd'hui des rares Etats à avoir franchi d'importantes étapes en matière d'ancrage de l'Etat de droit avec notamment, entre autres, l'adoption du protocole facultatif de la convention contre la torture et la création du mécanisme national contre la torture dans les lieux de détention.

Nous avons, en outre, remercié le Président de la République pour la création l'année passée du prix des

droits de l'homme que nous considérons comme étant un geste généreux qui exprime l'intérêt que constituent les droits de l'homme dans ce pays.

En ce qui concerne les doléances du secteur de la justice que nous avons soumise au nom de l'ONA, Son Excellence le Président de la République s'est engagé à les satisfaire dans la mesure du possible dans un proche avenir et à œuvrer à la résolution de toutes ces questions dès que l'occasion se présente.

Le Président de la République a invité l'Ordre National des Avocats, en tant qu'institution des droits de l'homme, à jouer son rôle dans la préservation de la paix sociale et du renforcement de la stabilité du pays et pour notre part, nous allons faire notre devoir dans ce sens".

L'audience s'est déroulée en présence du directeur de cabinet du Président de la République, M. Ahmed Ould Bahiya.

Le Président de la République reçoit le rapport annuel de la Cour des Comptes pour 2013, 2014 et 2015

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, mercredi matin, au Palais présidentiel à Nouakchott, le président de la Cour des Comptes, M. Seyidna Aly Ould Sidi Ould Jeylani, qui lui a remis le rapport annuel de la Cour pour les années 2013, 2014 et 2015.

A sa sortie d'audience, le président de la Cour des Comptes a déclaré à l'AMI qu'il vient d'être honoré par un entretien avec le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à qui il a remis le rapport annuel de la Cour des Comptes pour les années 2013, 2014 et 2015, en vertu de l'article 48 de la loi N.19/93 relative à la Cour des Comptes. "J'ai perçu chez le Président de la République une volonté réelle de combattre la gabegie, de préserver les deniers publics, d'affiner la gestion et de rationaliser les ressources publiques", a-t-il, affirmé. Il a ajouté, que la Cour des Comptes a pu, grâce à Allah, dans un temps record, intensifier ses efforts et rattraper le retard constaté au niveau des rapports de règlements définitifs des budgets de l'Etat de 2010 à 2015 et réaliser des rapports an-



nuels propres à la Cour pour la même période. "C'est ici le lieu d'adresser mes sincères remerciements aux hautes autorités du pays pour le soutien qu'elles ne cessent d'apporter à la cour des comptes afin

de mener convenablement sa mission et pour ses efforts soutenus l'enracinement de la bonne gouvernance et la lutte contre la gabegie", a-t-il conclu.

Le ministre de l'Economie s'entretient avec la directrice générale du FMI



Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay, accompagné du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) M. Abdel Aziz Ould Dahi, s'est entretenu mardi avec la directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI), Mme Christine Lagarde, en marge de la conférence de haut niveau sur la prospérité pour tous et la croissance globale dans le monde arabe organisée par le FMI,

le Fonds Monétaire Arabe et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social à Marrakech du 29 au 30 janvier.

La réunion était l'occasion de discuter de nombreuses questions d'intérêt commun portant sur les réformes économiques, les résultats obtenus dans ce domaine, les excellentes relations qui lient notre pays au FMI et les moyens de les développer et de les renforcer.

La ministre de l'Elevage reçoit l'ambassadeur d'Espagne



La ministre de l'Elevage, Mme Vatma Val Mint Soueinae, a reçu, mercredi après-midi à Nouakchott, SEM. Jesus Ignacio Santos Aguado, ambassadeur du Royaume d'Espagne accrédité en Mauritanie. L'entretien a porté sur la consolida-

tion du partenariat entre les deux pays amis, et le renforcement de la coopération, notamment dans le domaine de l'élevage.

L'audience a eu lieu en présence de la secrétaire générale du ministère, Mme Meyem Mint Dhehby.

Le ministre de l'Hydraulique reçoit l'ambassadeur d'Espagne



Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Yahya Ould Abdedayem, a reçu, mercredi à Nouakchott, en audience SEM. Jesus Ignacio Santos Aguado, ambassadeur du Royaume d'Espagne

accrédité auprès de notre pays. La rencontre a porté sur les relations de coopération existant entre la Mauritanie et l'Espagne et sur les voies et moyens de les renforcer et développer davantage.

ACTUALITE

Lancement d'une campagne de recensement et d'immatriculation des pirogues de la pêche artisanale



Le ministre de la Pêche et de l'Économie maritime, M. Nany Ould Chrougha, accompagné du wali de Dakhlet-Nouadhibou, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a lancé mercredi matin à Nouadhibou, une campagne de recensement et d'immatriculation des embarcations de la pêche artisanale le long de la côte adjacente à la Zone Economique Exclusive. Il s'agit d'un certain nombre d'activités comprenant le recensement et l'immatriculation des embarcations de la pêche artisanale ainsi que l'enrôlement des pêcheurs en plus de mécanismes de suivi et de contrôle qui seront ultérieurement mis en œuvre. Dans une allocution qu'il a pronon-

cée pour la circonstance, le ministre des Pêches et de l'Économie maritime a mis en exergue l'importance du secteur de la pêche pour sa contribution au budget national, à la balance des paiements, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire. Il a affirmé que l'organisation du secteur de la pêche constitue un objectif clé de la stratégie nationale de gestion responsable du développement durable du secteur de la pêche et de l'économie maritime pour la période 2015-2019, qui vise à l'élever au rang de secteur formel. Le ministre a ajouté que cette campagne, qui dure dix jours, vise à recenser et à immatriculer toutes les embarcations de pêche artisanale

aptes à mouiller et à faire circuler la nouvelle carte professionnelle assurée au profit des pêcheurs artisanaux diplômés des centres de formation et des pêcheurs artisanaux soumis à des programmes de recyclage de courte durée dans le domaine de la sécurité maritime en plus de la distribution du livret maritime biométrique.

« Pour cela, la campagne lancée aujourd'hui, pour une durée de 10 jours, vise le recensement et l'immatriculation de toutes les embarcations de la pêche traditionnelle opérationnelles, à commencer par la généralisation de la nouvelle carte professionnelle sécurisée spécifique aux pêcheurs artisanaux, sortants des centres de requalification et de formation sur les métiers de la pêche », a-t-il dit. « La nouvelle carte professionnelle sécurisée du pêcheur traditionnel, sera désormais une condition indispensable à l'accès aux professions maritimes dans le sous-secteur », a-t-il ajouté. « C'est sur sa base aussi, que repose l'accès au mécanisme de solidarité sociale des travailleurs marins, annoncé par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, dans son discours historique prononcé à Nouadhibou, à l'occasion de la célébration du 55^e anniversaire de la fête de l'indépendance nationale », a-t-il conclu. La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de la secrétaire générale du département, du secrétaire général de la Zone Franche de Nouadhibou, du hakem de la moughataa de Nouadhibou, des chefs militaires et sécuritaires régionaux et des opérateurs de la pêche locaux.

Le ministre des Pêches se réunit avec les cadres et employés de l'ONISPA



Le ministre des Pêches et de l'Économie maritime, M. Nany Ould Chrougha, a présidé, mercredi matin à Nouadhibou, une réunion avec les cadres et les employés de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)

Après avoir suivi un exposé du directeur de l'ONISPA, M. Ali Ould Yahya Ould Derdich, sur les missions de l'office, ses programmes et ses outils de travail, le ministre a

souligné que cette infrastructure bénéficié du grand intérêt des pouvoirs publics. Il a indiqué que cet intérêt résulte du fait que la production de notre zone économique est destinée à l'exportation à plus de 90% dont l'ONISPA veille à la qualité et à la conformité avec les normes sanitaires internationales. Le ministre a loué la certification des laboratoires de l'ONISPA aux normes de qualité ISO 17025 et ISO 17020 consécutivement obtenues en 2014 et

2016. Il s'agit, a-t-il dit, d'une certification exceptionnelle en son genre dans la sous-région. Le ministre a exhorté le personnel à redoubler d'efforts et de faire preuve de rigueur et de précision scientifique dans l'accomplissement des tâches dévolues à l'ONISPA.

La réunion s'est déroulée en présence de la secrétaire générale du ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Mme Khadijettou Mint Bouka.

La Mauritanie à la 3^e Conférence internationale de Financement du Partenariat mondial pour l'Éducation

La Mauritanie participera à la 3^e Conférence internationale de Financement du Partenariat mondial pour l'Éducation, qui se tiendra à Dakar le 2 février prochain.

Elle sera représentée par le ministre de l'Éducation nationale, Isselmou Ould Sid'El Moctar Ould Lehibb, qui a quitté Nouakchott mercredi, à destination de la capitale sénégalaise. Les ressources financières attendues de la rencontre de Dakar sont destinées à une reconstitution du fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation, afin de revitaliser le financement en faveur de l'éducation dans 65 pays en dé-



veloppement.

Le ministre est accompagné par la directrice des Stratégies et de la Coopération au ministère de l'Éducation nationale, Mme Selma Mint Cheikh.

La ministre de l'Agriculture reçoit l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis

La ministre de l'Agriculture, Mme Lemina Mint El Ghotob Ould Momma, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, SEM. Issa Abdallah Messaoud, ambassadeur des Emirats Arabes Unis en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les opportunités d'investissement agricole et sur les voies et moyens de développer la coopération entre les deux pays dans ce domaine.



Une délégation de l'U.E en visite à la Zone Franche de Nouadhibou



Une délégation de l'Union européenne, conduite par SEM. Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne (UE) en Mauritanie, s'est rendue mercredi matin au siège de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou.

La mission a commencé sa visite par une réunion de travail avec le secrétaire général, M. El Jeilani Ould Cheikh et d'autres responsables de la zone franche.

Au cours de la réunion, la mission a écouté un exposé détaillé sur le cli-

mat d'investissement fourni par la Zone Franche, les perspectives prometteuses pour cet important projet et les atouts dont elle dispose. Les deux parties ont discuté des possibilités de renforcer la coopération entre la Mauritanie et l'Union européenne, notamment dans le domaine de la pêche maritime.

Au cours de cette visite de deux jours, la délégation visitera certaines des infrastructures économiques de la ville, en particulier celles liées au secteur de la pêche.

ACTUALITE

Assemblée nationale : Adoption d'un projet de loi modifiant la loi portant création de l'unité monétaire nationale



L'Assemblée nationale a adopté mercredi, au cours d'une séance plénière présidée par son premier vice-président, M. Mohamed Yahya Ould Kharchi, le projet de loi relatif au décret portant modification de la loi n° 73.135 du 18 juin 1973, instituant l'unité monétaire.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, M. Mohamed Ould Kembou, a rappelé, à cette occasion, dans un exposé devant les députés, l'autorisation faite par cette

auguste chambre parlementaire au gouvernement, et conformément à l'article 60 de la Constitution de prendre, suivant une ordonnance, toutes les mesures nécessaires pour changer la règle de l'unité monétaire nationale.

« Partant de la loi requalification n° 036 -2017, en date du 27 décembre 2017, une ordonnance modifiant la loi n°135 -73, en date du 18 Juin, 1973, portant création de l'unité monétaire nationale, a été prise », a-t-il affirmé.

L'article 2 de cette loi de requalification précitée, stipule que le projet de loi d'adoption de l'ordonnance, doit être soumis à l'Assemblée nationale au plus tard le 30 mai 2018 », a-t-il ajouté.

Les députés ont apprécié, dans leurs interventions, la présentation du projet de loi dans les délais fixés, appelant à œuvrer en faveur du renforcement de la valeur de l'ouguiya et du contrôle de la hausse des prix.

Sensibilisation des parlementaires sur la lutte contre la malnutrition



Le Réseau des Femmes parlementaires mauritaniennes a organisé, mercredi, au niveau du siège de l'Assemblée nationale à Nouakchott, une journée de sensibilisation au profit des députés sur la dynamisation de leur rôle dans le domaine de l'appui des efforts visant à lutter contre la malnutrition.

Les participants ont suivi au cours de cette journée, organisée en collaboration avec le Réseau international de Lutte contre la Malnutrition et l'organisation Action Contre la Faim, un ensemble d'exposés abordant les engagements de l'Etat en matière de nutrition et l'analyse de la situation nutritionnelle de la Mauritanie.

Dans un mot prononcé à cette occasion, le premier-vice président de l'Assemblée nationale, M. Mohamed Yahya Ould Kharchi, a indiqué que l'organisation de cette journée constitue une initiative efficace sus-

ceptible de contribuer au renforcement du plaidoyer et d'appui aux efforts visant à lutter contre la malnutrition et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il a souligné le souci constant du parlement mauritanien à appuyer tous les efforts entrepris visant le bien-être des citoyens à travers la contribution à l'efficacité des performances des programmes et des projets intervenant dans le domaine de la lutte contre la malnutrition.

Pour sa part, la présidente du Réseau des Parlementaires mauritaniennes, Mme Mariem Baba Sy, a appelé au renforcement des prestations des différents programmes de lutte contre la malnutrition. Elle a notamment indiqué que ce qui a été entrepris comme efforts dans ce domaine restera insuffisant tant qu'existent des cas de malnutrition. Elle a souligné que cette rencontre donne l'opportunité aux députés, compte tenu de

leur proximité avec les citoyens et de leur rôle dans l'adoption des budgets de l'Etat, de jouer un rôle central dans l'appui et le renforcement des performances des différents programmes opérant dans le domaine de la lutte contre la malnutrition.

Intervenant à leur tour, le président du Réseau des Organisation de la Société civile opérant dans le cadre du Réseau international de la Lutte contre la Malnutrition et la directrice d'Action Contre la Faim (ACF) respectivement M. Moulaye Ould Moulaye Zein et Mme Elena Vicario ont souligné l'importance de cette rencontre dans l'appui et l'efficacité des prestations du gouvernement, des organismes internationaux et des organisations de la société civile dans la lutte contre la malnutrition, passant en revue les actions entreprises par leurs organisations dans ce domaine.

Session de formation à Aioun sur l'immigration

Une session de formation sur l'immigration au profit des autorités administratives et municipales organisée par le Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Gestion de l'Immigration a entamé ses travaux mardi à Aioun.

Cette session de deux jours, s'inscrit dans le cadre d'une série de sessions similaires que le projet compte organiser ultérieurement à Tintane et à Kobéni dans la wilaya du Hodh El Gharbi. Le directeur de cabinet du wali du Hodh el Gharbi, M. Sidi Mohamed Ould Sidina, a précisé, dans un mot pour la circonstance, que le phénomène de l'immigration s'impose aujourd'hui plus que par le passé, ce qui a conduit les autorités mauritaniennes à lui accorder l'intérêt qu'il mérite. Aussi le gouverne-

ment a-t-il mis en place une commission chargée d'actualiser les textes portant sur le sujet et constitué des commissions régionales comprenant les hakems et les maires des communes qui bénéficieront de formation sur le thème de l'immigration appuyées par les partenaires au développement dont l'Union Européenne.

Le coordinateur du Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Gestion de l'Immigration, M. Mohamed Abdalahi Ould Zeidane, a indiqué que cette session s'inscrit dans le cadre de l'application du document national sur l'immigration et les migrants dans le cadre d'une politique de développement global en Mauritanie et ce, conformément aux conventions internationales en la matière.

Destruction à Atar d'une quantité de produits périmés



Photo archives

Le wali de l'Adrar, M. Cheikh Ould Abdellahi Ould Ewah, a supervisé, mercredi à Atar, une opération d'incinération et de destruction d'une quantité de produits dont la date de validité a expiré.

Il s'agit d'un certain nombre d'articles périmés que la délégation ré-

gionale du commerce, de l'industrie et du tourisme a reçu de la part de certains commerçants de la ville, et également d'une autre quantité de produits similaires rendus par la Commission de Sécurité alimentaire de la wilaya.

Pour vous abonner au service AMI



SMS

En arabe envoyez 0

En français envoyez 3

Mauritanie vers le 9920

Chadguinée vers le 9920

L'effet « SNARC » chez les nouveau-nés ?

Les humains, à partir de 7 mois, associent les petits nombres à la gauche de l'espace et les grands nombres à droite (effet « SNARC »). Etant donné que la culture module la direction de cette association, ce biais est-il inné ou le résultat d'une influence culturelle ? Dans une série d'expériences, des chercheurs du Laboratoire Psychologie de la Perception ont montré que des nouveau-nés âgés de moins de 3 jours se comportent déjà de façon similaire. De surcroît, cette association n'a lieu qu'avec le nombre. Cette étude a été publiée le 18 décembre 2017 dans *Current Biology*.

Galton (1880) avait montré la capacité des êtres humains adultes à imaginer les nombres comme orientés dans l'espace. Ce phénomène s'appelle « la ligne mentale des nombres ».

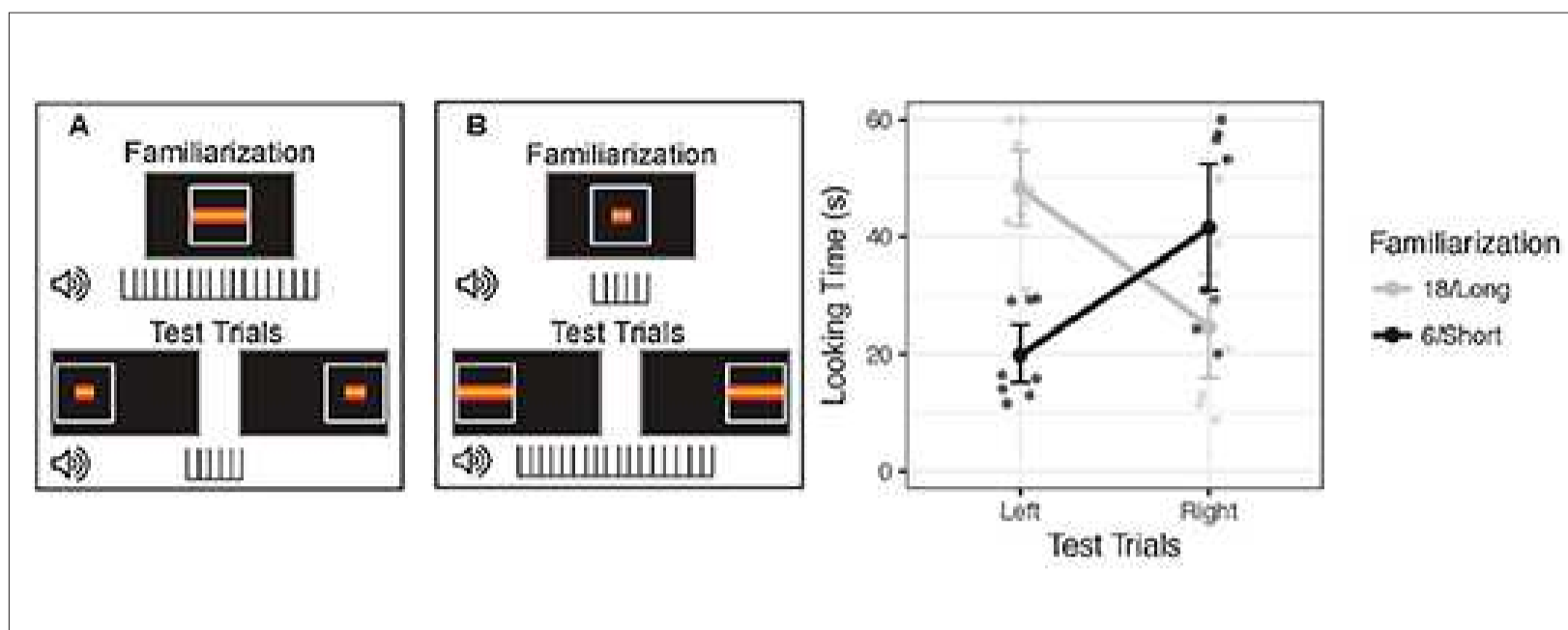
Les nourrissons, les enfants, les adultes humains mais également les animaux associent les petits nombres à la gauche de l'espace et les grands nombres, à la droite. Cet effet, découvert en 1993 par Stanislas Dehaene, a été appelé « SNARC » (Spatial-Numerical Association of Response Codes)

Chez les humains, la culture, comme l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, module la directionnalité de cette représentation. Ainsi, les humains qui lisent et écrivent de droite à gauche associent inversement les petits nombres à droite et les grands nombres à gauche. L'influence du nombre sur l'espace joue donc un rôle central dans les concepts mathématiques, mais son origine n'est pas claire: Est-ce le résultat d'un biais inné ou d'une influence culturelle ? En effet, les nourrissons humains sont exposés passivement à un environnement codé spatialement de telle sorte que l'expérience pourrait donner naissance à la ligne mentale du nombre.

Pour tester cette alternative, nous avons observé, dans cinq expériences, des nouveau-nés âgés de moins de 3 jours. Un groupe a été soumis à un petit nombre de sons associée à une petite ligne et un autre groupe à un grand nombre de sons associé à une grande ligne. Dans une phase de test, le nombre change (de petit à grand et inversement) et est couplé avec des figures géométriques présentées successivement à gauche ou à droite de l'écran. Les réponses des nouveau-nés, évaluées par la durée de leur attention visuelle, révèlent que les petits nombres sont associés à la figure présentée à gauche de l'espace et les grands nombres, à celle de droite. Ce comportement plaide donc en faveur d'une origine innée de l'effet « SNARC ».

Peut-on se passer du cuivre en protection des cultures biologiques ?

Le cuivre est utilisé, notamment en agriculture biologique, pour contrôler diverses maladies fongiques ou bactériennes. Or, les restrictions réglementaires croissantes de son usage - liées à ses effets environnementaux - ont conduit l'Institut tech-



nique de l'agriculture biologique (ITAB) et l'Inra à commanditer une expertise scientifique collective* sur les solutions techniques possibles pour remplacer le cuivre mais aussi leur intégration au sein de systèmes de production et protection intégrée. Les résultats ont été présentés lors d'un colloque de restitution qui s'est tenu le 16 janvier 2018 à Paris.

Dans la plupart des types d'agriculture et, en particulier en agriculture biologique, le cuivre est utilisé pour contrôler diverses maladies fongiques ou bactériennes. Parmi les 50 usages du cuivre homologués pour les cultures pérennes, maraîchères et en grandes cultures, trois utilisations contre des maladies fongiques sont considérées comme « majeures » de par les surfaces, le poids économique et les impacts environnementaux en jeu. Il s'agit de la tavelure du pommier, du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre.

Des concentrations excédentaires en cuivre ont des effets néfastes sur la croissance et le développement de la plupart des plantes, sur les communautés microbiennes et la faune des sols. Ces effets ont motivé des restrictions réglementaires d'usage (plafonnement des doses applicables par hectare et par an), allant jusqu'à son interdiction dans certains pays (Pays-Bas et Danemark). Dans ce contexte, l'ITAB et l'Inra ont commandité une expertise scientifique collective* visant à réaliser une synthèse pluridisciplinaire et critique des connaissances scientifiques et techniques disponibles sur ce sujet. Une large gamme d'alternatives à combiner dans des systèmes de protection intégrée

Plusieurs alternatives au cuivre existent, avec des effets souvent partiels. Une première méthode consiste à exploiter les capacités de résistance des plantes aux pathogènes concernés, notamment grâce à la création de variétés résistantes à partir des ressources génétiques de l'espèce cultivée ou apparentée. Ceci étant, leur usage reste délicat en raison de la question de la durabilité des résistances (risque de contournement ou d'érosion des résistances variétales en particulier) ou encore de l'effet défavorable des résistances sur le rendement, les qualités gustatives ou encore la valeur alimentaire. Par ailleurs, d'autres substances stimulatrices des défenses des plantes (SDP) agissent via les différents mécanismes de défenses dont dispose la plante pour bloquer la colonisation de ses tissus lors de l'infection.

De nombreux produits et molécules SDP sont développés et démontrent une activité biologique réelle en laboratoire mais le transfert de cette efficacité au champ s'avère souvent plus faible ou plus aléatoire.

Seconde alternative: l'emploi de substances à activité biocide agissant directement sur les pathogènes, parmi lesquelles le soufre ou plusieurs huiles essentielles, notamment d'orange. Enfin, la mise en œuvre de pratiques agronomiques peut permettre de lutter contre les infections, qu'il s'agisse de techniques physiques (par exemple: bâches de protection, filets anti-grêle, anti-insectes) ou d'autres pratiques culturales comme la diversification spatiale et temporelle des variétés dans les parcelles ou les paysages. Les connaissances rassemblées dans l'expertise montrent la nécessité de combiner ces leviers (résistance variétale, SDP, biocides, pratiques agronomiques...) pour protéger efficacement les cultures au sein de systèmes de production et de protection intégrés, peu pratiqués à l'heure actuelle. L'Inra propose de renforcer les recherches et expérimentations, avec ses partenaires et en particulier les instituts techniques, sur les alternatives au cuivre pour la protection des pommes de terre, pommiers et vignes.

Les données montrent que des stratégies d'évitement du cuivre peuvent être envisagées en vergers de pommiers et en culture de pomme de terre. En revanche, pour la vigne, à court terme, l'alternative de la génétique n'est pas encore applicable dans toutes les conditions.

Dans l'immédiat, c'est la réduction des doses de cuivre employées qui serait le principal levier. De plus, l'expertise montre qu'une diminution de moitié des quantités de cuivre appliquées atteindrait, dans certaines conditions, une efficacité identique ou très comparable à celle obtenue avec une utilisation à pleines doses.

Si l'ensemble de ces résultats intéressent particulièrement l'agriculture biologique, plus directement affectée par les restrictions d'utilisation du cuivre, cette étude concerne également les autres formes d'agriculture qui tentent de réduire leur consommation de pesticides.

Le mécanisme moléculaire responsable du développement de la maladie de Charcot dévoilé
Des chercheurs du laboratoire Architecture et réactivité de l'ARN, en collaboration avec des chercheurs de

l'université Harvard (USA), ont élucidé les mécanismes moléculaires qui gouvernent la synthèse aberrante de longues chaînes de polypeptides dans les cerveaux de patients atteints de Sclérose Latérale Amyotrophique ou maladie de Charcot. Ces résultats ont été publiés le 11 janvier 2018 dans la revue *Nature Communications*.

La maladie de Charcot, également appelée Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), a récemment été mise sur le devant de la scène médiatique française par le décès au cours de l'été 2017 de l'ex-tennisman professionnel Jérôme Golmard. Cette pathologie, généralement fatale et incurable, est caractérisée par la neuro-dégénérescence des motoneurons entraînant une paralysie progressive des muscles. Le désormais célèbre « Ice Bucket Challenge » (défi du seau d'eau glacée), dont la pratique a été largement relayée par les réseaux sociaux, a permis de récolter des fonds dédiés à la recherche sur la SLA. Grâce à ce défi, d'importants moyens financiers ont été mis à la disposition des chercheurs pour leurs travaux sur cette pathologie. Cependant, malgré de nombreuses études, les mécanismes moléculaires mis en jeu au cours du développement de cette maladie demeuraient inconnus.

Les chercheurs ont percé ce mystère en décortiquant pour la première fois le mécanisme moléculaire responsable du développement de la maladie de Charcot. Dans toute cellule, les protéines sont synthétisées par une machinerie macromoléculaire complexe appelée ribosome. Les chercheurs ont montré que des séquences, répétées anormalement un grand nombre de fois dans le gène C9orf72 chez les patients, attirent de manière aberrante le ribosome qui se met alors à traduire ces séquences répétitives en polypeptides. Ces études ont permis en particulier de localiser précisément le site de démarrage de la traduction et également de démontrer qu'un décalage du cadre de lecture (« frameshift ») est nécessaire au cours de la synthèse des polypeptides par le ribosome. Ces polypeptides sont hautement toxiques pour la cellule parce que leur accumulation dans les motoneurons entraîne leur agrégation qui provoque la mort cellulaire. Ces travaux permettent de mieux comprendre les mécanismes moléculaires qui aboutissent à la synthèse et l'accumulation de ces polypeptides dans les motoneurons des pa-

tients. Ils ouvrent de nouvelles perspectives de traitements thérapeutiques visant à bloquer cette synthèse protéique aberrante.

Il est important de noter que d'autres maladies neuro-dégénératives (Ataxie, Maladie de Huntington, syndrome du l'X fragile etc...), également liées à l'apparition de séquences répétées, semblent suivre les mêmes règles moléculaires. De ce fait, cette découverte constitue une étape majeure pour l'amélioration de la santé humaine dans la lutte contre ces maladies.

Des cerveaux à bout de souffle ?

Lors des compétitions d'apnée, le taux d'oxygène dans le sang baisse à un point tel que 10% des participants sont victimes d'une perte de contrôle moteur, qui s'exprime par d'importants tremblements. De plus, 1% des concurrents poussent leurs limites au point de perdre connaissance. À long terme, la pratique de l'apnée sportive pourrait avoir des effets négatifs sur certaines fonctions du cerveau

Pendant combien de temps pouvez-vous retenir votre souffle ? Si le commun des mortels parvient de peine et de misère à tenir 45 secondes, les adeptes d'apnée sportive peuvent, après quelques mois d'entraînement, dépasser trois minutes. Le record mondial officiel de cette étrange discipline atteint même une époustouflante 11 minute et 35 secondes ! La pratique de cette activité, qui place à répétition les organes du corps en conditions de sous-oxygénation (hypoxie), pourrait toutefois avoir des effets néfastes à long terme sur le cerveau, suggère une étude qui vient de paraître dans la revue *Applied Physiology, Nutrition and Metabolism*.

François Billaut, du Département de kinésiologie, et quatre chercheurs français arrivent à cette conclusion après avoir comparé les performances cognitives de 24 adeptes d'apnée à celles d'un groupe témoin composé de 12 étudiants en éducation physique sans expérience dans cette discipline. Les apnéistes avaient été subdivisés en deux catégories, les athlètes d'élite et les novices. La première regroupait des personnes qui avaient au moins deux ans d'expérience et qui pouvaient rester sous l'eau sans respirer pendant 6 minutes ou plus. La seconde était formée d'apnéistes ayant entre 6 et 12 mois d'expérience et pouvant tenir sous l'eau environ 3 minutes.

Préparée par SMB

Hygiène de vie

Jamais je n'avais eu de telles douleurs

Souffrant de symptômes de reflux particulièrement gênants, Joane prend conseil auprès de son médecin : pour soulager la douleur, il lui prescrit des médicaments anti-acides... à vie ! Appliquant à la lettre ces recommandations, la jeune femme met alors le doigt dans un engrenage infernal : « douleurs et torsions dans l'estomac », « toux incessante due aux remontées acides », « maux de cœur », « perte brutale d'appétit » ... A chaque fois qu'elle arrête le traitement, les symptômes réapparaissent, encore plus violents qu'avant.

Sans le savoir, Joane est victime de l'effet rebond des médicaments anti-acides. Ce cauchemar dure plus de dix ans. Jusqu'à ce que Joane décide, armée de sa seule volonté, d'arrêter progressivement le traitement. Elle décrit un véritable « parcours du combattant » avec des souffrances insupportables :

« Jamais je n'avais expérimenté de telles douleurs dans ma vie »

Même si Joane ne prend aujourd'hui plus aucun médicament anti-acide, tout ce gâchis aurait pu être évité. Mais ce n'est pas le plus grave. Ces médicaments provoquent une telle somme d'effets indésirables qu'ils peuvent conduire à la mort ! Alors si vous prenez aussi des médicaments anti-acides, je vous recommande de lire rapidement et attentivement le message d'information de ma collègue Elisabeth Honoré ci dessous.

Le risque de cancer de l'estomac multiplié par deux

La prise de médicaments anti-acides (aussi appelés IPP ou Inhibiteurs de la Pompe à Protons) augmente le risque de cancer de l'estomac, en particulier chez les patients infectés par *Helicobacter pylori*. C'est une étude réalisée par des chercheurs de l'hôpital Queen Mary de Hong-Kong et publiée dans la revue médicale *Gut* en octobre 2017, qui révèle cette information effarante. Le risque double chez ceux qui ont pris des IPP pendant moins d'un an.

Les personnes qui ont pris régulièrement un IPP pendant plus d'un an courent un risque cinq fois plus

élevé. Et il y a huit fois plus de risques de développer un cancer de l'estomac pour ceux qui ont suivi un traitement aux IPP pendant deux ans ou plus. Une autre étude publiée en 2017 dans le prestigieux *British Medical Journal* a prouvé que la prise répétée d'IPP favorise l'apparition de maladies graves voire mortelles : Augmentation de 44 % du risque de démence et d'Alzheimer.

Augmentation de 20 % du risque d'infarctus quel que soit votre âge

Augmentation de 122 % du risque de mourir d'une maladie cardiovasculaire

Augmentation de 20 à 50 % du risque d'insuffisance rénale

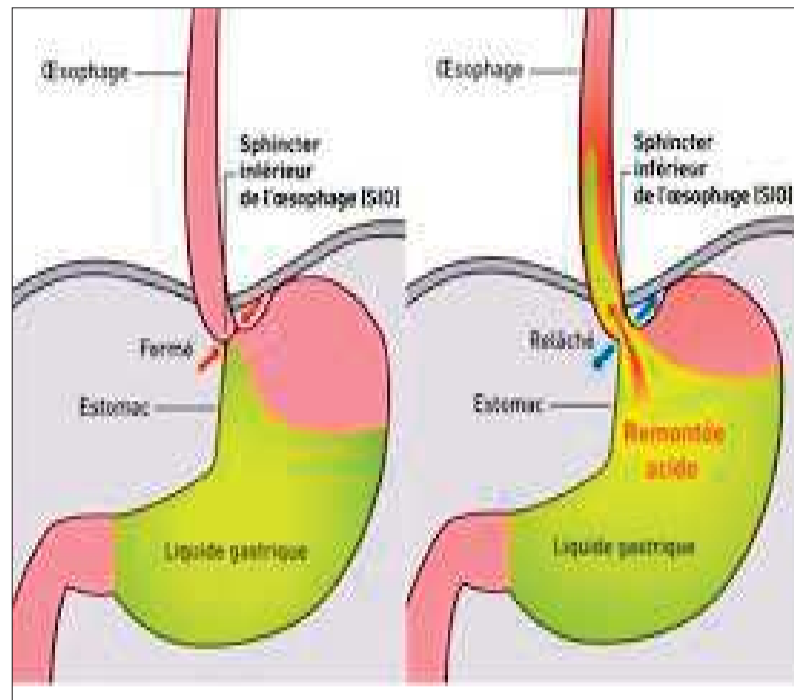
La célèbre Food and Drug Administration, l'équivalent américain de notre Agence du médicament, a même lancé une alerte sur les effets désastreux de ce traitement.

Mais ce n'est pas tout : les IPP empêchent l'assimilation de nutriments essentiels et provoquent une déminéralisation progressive responsable de l'ostéoporose ! Le risque de fracture de la hanche augmente de 44 % chez les personnes sous IPP.

Tous ces effets catastrophiques sont connus des grands instituts de recherche. Et la liste s'allonge de jour en jour. Qui sait ce que les prochaines études révéleront.

Mais qui le dit aux malades ? Personne.

Distribués comme des petits pains Malgré toutes ces preuves, les laboratoires pharmaceutiques leur ont rabâché pendant des années que les



IPP étaient sans danger. L'année dernière, plus de 60 millions de boîtes d'IPP ont été consommées par les Français. Ils figurent dans le Top 10 des médicaments les plus vendus en France. Les Autorités de santé en acceptent même la vente libre, sans ordonnance !

C'est une manne providentielle pour les laboratoires pharmaceutiques : ils encaissent 465 millions d'euros par an grâce aux médicaments anti-acides. Et les patients n'ont pas d'autres choix que de suivre les recommandations de leur médecin. Aucune solution alternative ne leur est proposée. Pourtant, elles existent ! Elles sont même mises en pratique par un médecin courageux, ouvert aux méthodes alternatives : le Dr Éric Lorrain.

En lisant ce dossier, vous pourrez : Vous débarrasser définitivement des médicaments anti-acides ; Partager à nouveau des repas conviviaux avec vos proches sans devoir vous restreindre ; Dormir d'un sommeil profond et récupérateur sans craindre des remontées acides en position allongée ; Pratiquer une activité physique même intense sans vous sentir gêné par votre digestion.

Le Dr Lorrain est médecin, phytothérapeute, nutritionniste, ostéopathe, médecin du sport et acupuncteur. Il est à la tête depuis 2007 de l'Institut européen des substances végétales (IESV), un vaste réseau de médecins et de pharmaciens soucieux d'apporter une réponse globale et personnalisée à leurs patients. Depuis des années, il milite pour une phytothérapie moderne et scientifique, « à jour » des découvertes scientifiques les plus récentes.

Chaque jour, il reçoit dans son cabinet des patients qui souffrent de reflux et de remontées acides. Grâce à ses années de pratique, il a identifié les traitements naturels qui marchent.

Attention. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il faut absolument éviter de prendre des médicaments anti-acides.

Le Dr Lorrain vous indique dans quel cas vous pouvez avoir recours aux IPP : mais attention à bien suivre ses conseils pour éviter l'addiction et l'effet rebond après l'arrêt du traitement.

Ce spécialiste en phytothérapie connaît aussi parfaitement les plantes qui soulagent des effets des

remontées acides.

Les sapeurs-pompier naturels de votre estomac

Comme l'explique le docteur Éric Lorrain, les plantes sont de véritables pompier naturels du système digestif : En associant la mélisse et la gentiane, vous stimulez la production de mucus qui protège les parois internes de l'estomac. Et vous vidangez naturellement votre estomac. Le Dr Lorrain vous donne le mélange exact à préparer et la posologie à respecter.

Cette super-plante combat l'inflammation digestive et répare les muqueuses internes. Mais elle agit aussi en détoxifiant le foie et en vous protégeant de bactéries redoutables comme *Helicobacter pylori*, *Clostridium difficile*, *Candida albicans*.

Si vous souffrez de candidose, privilégiez l'huile essentielle d'origan.

Vous apprendrez aussi :

Les 2 causes de brûlures d'estomac et de reflux souvent ignorées (vous verrez que ce n'est peut-être pas que vous produisez trop d'acide, mais au contraire que vous n'en produisez pas assez !)

Le geste qui apaise tout de suite vos symptômes ;

Dans quels cas vous devez arrêter sur le champ de prendre des IPP.

Pour éviter l'apparition des symptômes, le Dr Lorrain vous donne des conseils nutritionnels avec une liste des aliments et des boissons à proscrire.

Il vous apprend à poser votre propre diagnostic

Le Dr Lorrain vous apprend à reconnaître la pathologie dont vous souffrez :

Est-ce un reflux biliaire, un RGO, une gastrite, un ulcère, une hypochlorhydrie ?

Il vous livre ses « trucs » issus de sa pratique pour mieux mettre un nom sur vos douleurs.

Grâce à un simple test à effectuer avec un verre d'eau et un peu de bicarbonate de soude, vous saurez si votre estomac produit assez d'acide.

Vous saurez faire la différence entre de simples brûlures d'estomac passagères et un reflux gastro-œsophagien. Cette étape est déterminante dans le choix du traitement.

Je ne peux pas ici vous livrer tous les conseils du docteur Lorrain.

Il inclut ce précieux dossier ainsi que d'autres articles immanquables. À commencer par l'histoire d'un homme incroyable, qui a décidé que sa vie ne serait pas terminée à 70 ans et qu'il avait encore de nombreux projets à réaliser.

À 63 ans, il a vécu comme une « renaissance ». On n'est jamais trop vieux pour se remettre au sport. Cet homme s'appelle Charles Eugster. Le voilà

À l'approche de la retraite, son médecin lui avait prédit que, vu son embonpoint et sa santé cardiaque défailante, il ne passerait certainement pas le cap des 70 ans. Or, il a fêté son 97^e anniversaire en parfaite santé, et il est devenu une icône du « successful ageing ».

Page préparée par

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisedi@yahoo.fr

Un cerveau au top

J'ai eu le plaisir de réaliser le dossier principal du dernier numéro du *Journal de la Médecine Anti-Âge*. Il s'intitule "Un cerveau au top". Mon objectif est de faire le point sur les avancées médicales qui favorisent la santé cérébrale. Exercices, alimentation ou supplémentation, ce dossier contient mes principales recommandations "anti-âge" pour que le cerveau reste agile malgré les années.

Si, en prenant de l'âge, vous constatez que : Vous perdez régulièrement vos lunettes (alors qu'elles sont sur votre tête) ; Vous avez du mal à vous souvenir du nom de vos petits-enfants ou de vos voisins ; Vous avez systématiquement besoin de noter la liste de courses, même pour acheter trois produits ; Vous ne vous souvenez jamais de votre numéro de téléphone.

Alors j'ai une bonne nouvelle pour vous.

Vous n'êtes pas condamné, avec l'âge, à perdre la mémoire et à devenir progressivement sénile. Au contraire, votre cerveau est l'organe le plus plastique de votre corps. Ses capacités de régénération sont extraordinaires. Et vous pouvez les utiliser.

Il existe des méthodes naturelles pour inverser le

processus de vieillissement de votre cerveau et retrouver les capacités intellectuelles et cognitives de votre jeunesse.

La recherche scientifique sur le cerveau est celle qui progresse le plus vite en ce moment. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un pas de géant ne soit franchi dans la compréhension de cet organe.

Par exemple, on sait aujourd'hui que :

De nouveaux neurones continuent à être produits à l'âge adulte, sous certaines conditions. La maladie d'Alzheimer n'est d'origine génétique que dans 1 % des cas. Dans 99 % des cas, elle est la conséquence du mode de vie et de l'environnement neurotoxique du patient.

Un état dépressif peut être déclenché par ce que vous mettez (ou ce que vous ne mettez pas) dans votre assiette. Etc.

Mais ce n'est pas le plus incroyable.

Le plus incroyable, c'est ce que les chercheurs ont découvert à propos du cerveau d'un des plus grands prodiges que la Terre ait portés.

Le secret du génie d'Albert Einstein

Après avoir disparu pendant plus de vingt ans, le cerveau d'Albert Einstein est réapparu... dé-

coupé en tranches et plongé dans du formol. Le légiste qui avait autopsié le physicien avait secrètement subtilisé l'illustre cortex avant de rendre la dépouille à sa famille. En 1978, il a envoyé des morceaux de cerveau à des laboratoires dans le monde entier. Les chercheurs l'ont observé sous toutes les coutures, espérant y trouver la clé de son exceptionnelle intelligence.

Mais... ils n'ont rien découvert !

Ou du moins, pas ce qu'on attendait : le génie n'avait pas « plus de neurones » que le commun des mortels. Au contraire, son cerveau était même plus petit que la moyenne.

Ce n'est pas seulement le nombre de neurones qui compte ! Des examens sur d'autres cadavres ont par la suite montré que le cerveau pouvait en effet parfaitement fonctionner avec un nombre très réduit de neurones. Car plus que le nombre de neurones, c'est la densité et la qualité des connexions entre eux qui sont primordiales.

En quoi est-ce une bonne nouvelle pour vous ? C'est une bonne nouvelle, parce qu'il est tout à fait possible, par des méthodes très simples et à la portée de chacun, d'améliorer la connexion entre vos cellules nerveuses.

ANNONCES

Ministère de l'Élevage PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES 2018

Secteur : Pastoralisme
Accord de Don n° D0660-MR
ID du projet : PRAPS- P 147674

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour le financement du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs à des travaux, fournitures et des services de consultants.

Le projet comprend les composantes suivantes :

Composante 1 – Améliorer la santé animale

L'objectif de cette composante est de réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies animales prioritaires, notamment les maladies transfrontalières et l'amélioration des productions animales dans les zones pastorales. Les résultats attendus de cette composante sont: (i) l'amélioration de la couverture vaccinale contre la PPR et la PPCB, respectivement, à hauteur de 40% et 80% et (ii) le renforcement du système national de surveillance épidémiologique et de contrôle des médicaments vétérinaires.

Composante 2 : Améliorer la gestion des ressources naturelles
L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès des pasteurs et agropasteurs aux ressources et espaces pastoraux à travers un meilleur aménagement et une gestion participative, durable et concertée des ressources naturelles.

Composante 3 – Faciliter l'accès aux marchés

L'objectif de la composante est de faciliter l'accès du bétail et des produits pastoraux aux marchés et d'accroître la compétitivité des filières animales.

Il s'agit d'améliorer les infrastructures liées à la commercialisation des produits animaux, de réorganiser le système d'information sur les marchés à bétail, de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations Socio-professionnelles (OSP) et la facilitation de l'environnement

des circuits de commerce.

Composante 4 : Améliorer la gestion des crises pastorales
L'objectif de la composante est : i) de renforcer la prise en compte du pastoralisme dans le dispositif de gestion des crises, ii) de diversifier les revenus en vue d'une meilleure résilience aux crises pastorales et iii) d'avoir un dispositif de réponse aux situations de crise. Elle vise à mettre en place un système opérationnel de prévention et de gestion des crises mieux adapté aux systèmes pastoraux et aux populations qui en vivent: système d'alerte précoce, élaboration des plans de contingence, préparation aux interventions. Ce système doit être bien appréhendé à tous les niveaux du dispositif national, régional et local.

Composante 5 : Gestion du projet et appui institutionnel

Cette composante vise à faciliter la coordination et la mise en œuvre du projet, en rapport avec les différentes parties prenantes et garantir un suivi rapproché et une évaluation des interventions du projet et la communication des résultats en direction des différents acteurs.

En 2018, le projet envisage de réaliser des travaux et d'acquies des biens et services comme suit:

A – Travaux :

-Réalisation de forages, aménagement de puits, construction de marchés à bétail, de parcs de vaccination et aménagements d'aires de repos, de postes de santé animale d'aires d'abattage de centres de collecte de lait -mini laiteries construction et réhabilitation de locaux.

A – Fournitures :

Acquisition de : vaccins, véhicules, matériel de laboratoire et de vaccination, , équipements informatiques et bureautiques, matériel audiovisuel, de visibilité et kits de communication.

C- Consultants :

- Consultations de bureaux de Consultants pour la réalisation des études suivantes : assistance technique internationale pour appui à la mise en œuvre de la composante 2, études techniques pour l'implantation de forages, suivi des travaux de

construction de parcs de vaccination, de construction de locaux et de marchés à bétail, animation pastorale dans les UEP, revenus des ménages et activités génératrices de revenus, évaluations environnementales et sociales, ..

- Consultations individuelles dans les domaines suivants: évaluations environnementales et sociales, diagnostic pastoral, formation d'enquêteurs pour la mise en place du système d'information sur les marchés à bétail, formation de formateurs sur les modules de commercialisation du bétail suivant le modèle CILSS, actualisation du plan de contingence des crises pastorales national, mise en place d'interventions d'urgence pour l'évaluation des crises pastorales, animation de trois ateliers de formation LEGS ;....

2. Les marchés financés par le don seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les Directives: Passation des Marchés Financés par les Crédits de l'IDA de janvier 2011 (actualisé en 2014), et tous les fournisseurs/entrepreneurs répondant aux critères de provenance définis dans les directives sont admis à soumissionner.

3. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, dès leur communication, dans la revue UNDB Development Business et dgMarket on line ainsi que dans la presse locale.

4. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à :

Monsieur le Coordonnateur National de l'UC-PRAPS ; (Hlot K N° 271) Boite postale 2258 ; téléphone : 00 222 45 25 12 66 ; télécopie : 00 222 529 10 43 ; Nouakchott – Mauritanie.

Website : www.praps.mr

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Projet de Développement de la Résilience à l'Insécurité

Alimentaire et Nutritionnel au Sahel en Mauritanie (PDRIANSM)

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE

N° de Financement: BID MRT -0152

La République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Développement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnel au Sahel en Mauritanie (PDRIANSM) , et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services d'un comptable pour une durée de 48 mois à compter de la date de signature du contrat. Sous la supervision et la responsabilité du Responsable Administratif et Financier du PDRIANSM, le comptable aura pour tâches (non limitatives) :

-Tenue de la Comptabilité générale et budgétaire du PDRIANSM comprenant les imputations comptables, la saisie des écritures sur le logiciel du projet et l'établissement d'un état hebdomadaire de la situation du budget (au jour le jour);
-Rapprochement entre la comptabilité générale et budgétaire avec les relevés bancaires mensuels;
-Tenue de la Comptabilité analytique et géographique du projet,
-Appui à la mobilisation des fonds de contrepartie gouvernementale
-Elaboration des rapports de suivi financier (RSF)
-Préparation des déclarations périodiques de paiement de la CNSS et de l'ITS
- Assistance à la préparation des demandes de paiements adressées à la BID;
-Gestion des immobilisations (Acquisition, codification, exploitation, Inventaires des immobilisations ...)
-Préparation les états financiers annuels;
-Appui à la Gestion des Ressources Humaines (Suivi des avances, salaires, congés ...)
-Assistance à la préparation des Audits;
-Appui à la gestion des missions de terrain;
-Suivi des conventions entre le Projet et ses partenaires (BID, CILSS, structures étatiques ou au-

tres ...

-Suivi financier des contrats et marchés
-Tous autres travaux comptables que le RAF confiera au consultant.

Le comptable devra avoir un niveau d'au moins bac + 2 ou équivalent en comptabilité Finances, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans dans la comptabilité de projets de développement comme chef comptable et ayant une bonne maîtrise de logiciel de gestion de projets de développement

Le recrutement se fera sur la base de comparaison de CV suivi d'un test écrit et un test informatique. Les candidats intéressés par ce poste sont invités à déposer au Secrétariat du PDRIANSM au plus tard le 16 février 2018 à 10h, un dossier constitué de :

1. Une lettre de motivation / demande manuscrite adressée à Monsieur le Coordinateur du PDRIANSM,
2. Un CV indiquant les références et les contacts des structures dans lesquelles l'intéressé a exercé;
3. Une copie certifiée de la carte nationale d'identité;
4. Une copie certifiée des diplômes présentés par l'intéressé;
5. L'adresse du ou des établissement(s) qui a (ont) délivré le(s) diplôme(s)
6. Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois
7. Une copie légalisée des certificats ou attestations de travail

Projet de Développement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel en Mauritanie (PDRIANSM), ZRE ND N° 439 E-mail: pdriansm@yahoo.fr. Nouakchott - R.I. Mauritanie

Le Coordinateur

Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés

Avis d'Attribution provisoire

Appel d'offres N° 003/CPMP-ANRPTS/2017

Construction de trois Centres d'Accueils des Citoyens (CAC) à Nouakchott, un CAC à Kiffa, un Centre de passage à K 55 à Nouadhibou et un centre des résidents à Nouakchott

1. Référence de publication: Publication N° Horizons 7150
2. Date de publication de l'avis d'appel d'offres: 20 Novembre 2017
3. Nombre d'offres reçues: 19 Offres

Lot	Nom de l'attributaire	Montant de l'offre	retenu NC	Délai d'exécution
lot 1	Ets TEV AHOUM	6542053	MRU	3 mois
lot 2	EMAYOS	6488380	MRU	3 mois
lot 3	Ets Med Ould Med Sghair	5449559	MRU	3 mois

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Président de la Commission de Passation des
Marchés Publics de l'Agence Nationale
du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
Mohamed Ahmed Salem Abeidi

ANNONCES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 04/CMD/AGRICULTURE /P2RS /2018

Don FAD N° : Don n°02100155028522

N° du Projet: Projet N° P-Z1-AAZ-021

ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT POUR LES 10 PLATEFORMES

1. L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur VNDB on-line le 15 juin 2015 et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement (www.afdb.org).

2. La République Islamique de Mauritanie (ci-après nommé « le client ») a reçu un don (« le Don ») du Fonds Africain de Développement, administré par la Banque Africaine de Développement (la Banque) et exécuté par le Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) /République Islamique de Mauritanie ». Il est prévu qu'une partie des produits de ce Don soit appliquée aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour l'acquisition d'équipements pour 10 plateformes.

3. Le Ministère de l'Agriculture de la Mauritanie, agissant en qualité de Maître d'ouvrage, invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires éligibles à présenter leurs offres sous pli fermé pour « contrat pour l'acquisition d'équipements pour 10 plateformes ».

4. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité technique et les ressources nécessaires demandés par le DAO pour mener à bien ladite prestation:

A. AU NIVEAU TECHNIQUE:

- Avoir réalisé, de façon satisfaisante, au moins (02)

marchés comparables au cours des cinq dernières années. Seuls les marchés attestés par des maîtres d'ouvrages (entités publiques ou parapubliques) seront pris en considération;

B. AU NIVEAU FINANCIER:

- Fournir une attestation bancaire, certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit d'un montant de : 1 000 000 MRU.

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les trois dernières années, égal au moins à : 400 000 MRU.

5. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:

La Commission des Marchés du Département de l'Agriculture; Avenue Moctar Ould Daddah immeuble Mouna 2ème étage; Nouakchott-République Islamique de Mauritanie. Tél. : 452421 74, www.cpmpr.com

6. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré par les soumissionnaires intéressés auprès de la Coordination du projet P2RS moyennant la présentation d'un reçu de paiement versé au Trésor public de la somme de deux mille ouguiyas (2000 MRU).

7. Tout retard enregistré dans le retrait du dossier d'appel d'offres est sous la responsabilité du soumissionnaire. En cas d'envoi par poste ou autre mode de courrier, la coordination du P2RS ne peut être tenue

responsable de la non réception du dossier par le soumissionnaire.

8. Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions du dossier type d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement pour l'acquisition des biens.

9. Le délai de livraison est de 45 jours au plus tard.

10. Les offres rédigées en Français, demeureront valides pour une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

11. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis et d'un montant de : 50 000 MRU.

12. Toutes les offres doivent parvenir à l'adresse suivante:

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture; Avenue Moctar Ould Daddah immeuble Mouna 2ème étage; Nouakchott-République Islamique de Mauritanie.

13. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture le 01/03/2018 à 12 h 00 mn (heure locale) dans les bureaux de la Commission des Marchés du Département de l'Agriculture

Fait, à Nouakchott le 31/01/2018

LE SECRETEURE GENERAL

AHMEDOU BOUH

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

Avis d'Appel d'offres National

AAON N°03/CMD/AGRICULTURE/PDDO/MA/2018

Objet: Appel d'offres national pour la réalisation des travaux de fourniture et installation d'équipements du réseau d'irrigation des palmeraies des blocs 3 et 4 dans le périmètre de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar.

1. Le Ministère de l'Agriculture, à travers le Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO), lance un appel d'offres national pour la réalisation des travaux cités en objet.

Réalisation des travaux de fourniture et installation des équipements du réseau d'irrigation des blocs 3 et 4 du périmètre de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar

Wilaya	Commune	Site	Superficie (ha)	Caractéristiques
Adrar	Atar	Teyarett Esdar - Bloc 3	25	Voir plan
	Atar	Teyarett Esdar - Bloc 4	25	Voir plan

2. Le présent appel d'offres est ouvert à égalité de chance, à toutes les entreprises de travaux publics intéressées et en règle par rapport à la législation en vigueur en Mauritanie.

3. Les marchés concernés par le présent appel d'offres sont financés par le Fonds Arabe de Développement Économique et Social (FADES) et l'Etat Mauritanien.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination Nationale du PDDO en face de la Foire ZI Elmina Tél: 27 06 04 28 ou 27 30 31 57 et y prendre connaissance des documents d'Appel d'offres de 9 h à 16 h du Lundi au Jeudi et de 9h à 12h le ven-

dredi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandés par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux. Cette qualification sera examinée sur la base des critères suivants:

Au niveau technique:

- Avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans le domaine de la réalisation des aménagements hydroagricoles et d'au moins 2 projets similaires ou comparables de réalisation des réseaux d'irrigation (goutte-à-goutte, aspersion, californien), au cours des 5 dernières années;

Les références doivent être attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic

- Disposer des moyens matériels nécessaires pour l'exécution du chantier.

- Disposer du personnel suivant:

- Un Directeur des travaux, ingénieur en génie rural ou hydraulicien avec 10 ans d'expérience générale dont 5 ans dans la direction de travaux d'infrastructures d'irrigation ou d'aménagements hydroagricoles ;

- Deux Chefs de chantier, un par bloc (Technicien supérieur spécialiste en réseaux d'irrigation ou Hydraulique) avec au moins 5 ans d'expérience dans la conduite des travaux de réalisation des réseaux d'irrigation.

Au niveau financier:

a) Fournir une attestation bancaire, certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités et/ou de facilités de cré-

dit d'au moins 2 000 000 MRU.

b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des cinq dernières années qui soit supérieur ou égal à 5 000 000 MRU

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en présentant un quitus de paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement de 2 000 MRU (Deux mille ouguiyas mauritanienne). Le document d'Appel d'offres sera récupéré directement au Bureau du PDDO à Nouakchott.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Monsieur le Secrétaire Permanent de la CMD/Agriculture Immeuble Mouna/A V M. Moktar Ould Dadah au plus tard le 06/03/2018 à 2 heures. OO Heure Locale; Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la Commission des Marchés du Département de l'Agriculture, Immeuble Mouna/AV M. Moktar Ould Daddah au plus tard le 06/03/2018 à 12 heures 00 Heure Locale

10. Les offres demeureront valides pour une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres,

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 80 000 MRU, la garantie demeurera valide pour une durée de 120 jours à compter de la date de dépôt des offres.

12. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois.

Nouakchott le 29/01/2018

Le Secrétaire Général du MA

AHMEDOU BOUH

ANNONCES**LE HAUT COMMISSAIRE****DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT****N° 001/2018-HC/OMVS****SELECTION D'UNE COMPAGNIE/SOCIETE D'ASSURANCE POUR L'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL DU HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS****Avis d'Appel à Concurrence (AAC)****Services d'assurance maladie du Haut-Commissariat de l'OMVS**

1. Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) dans le cadre de son budget de fonctionnement de l'année 2018 et de ceux à venir prévoit d'allouer une partie de ses ressources à la prise en charge des services d'assurance maladie de son personnel

2. Le Haut-Commissaire de l'OMVS sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations d'Assurance pour la Couverture Médicale de son personnel.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (mise en concurrence ouverte), et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats éligibles intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après tous les jours ouvrables à partir de la date de publication du présent avis entre 10 heures et 16 heures précises (GMT).

o **Haut-Commissariat de l'OMVS**

Immeuble OMVS Rocade Fann Bel –Air

Cerf-Volant BP 3152

Tel : 311 Tel : (00221) 33 859 81 81

Fax (00221) 33 864 01 63

E-mail : omvssphc@omvs.org

Dakar/Sénégal

o **Cellule Nationale OMVS de Guinée**

7ème Avenue, Immeuble Koula D6, BP 3232 Kaloum-Conakry

Tel (00224) 00224 622 395683/622 22 04 35

E-mail : soufidabo@yahoo.fr

Conakry/Guinée

o **Cellule Nationale OMVS du Mali à Bamako**

BP E 2618 Zone Industrielle

Tel (00223) 20 21 05 74

Fax (00223) 22 21 62 81

E-mail : kane.fatoumata19@gmail.com

Bamako/Mali

o **Cellule Nationale OMVS de Mauritanie à Nouakchott**

BP 35 Tel 00222 22 80 65 37 E-mail : cnomvs.rim@gmail.com

Nouakchott/Mauritanie

o **Cellule Nationale OMVS du Sénégal à Dakar**

BP 45833 FannEstele Mermoz Im CGF Bourses 2ème

Etage Appt 2 D

Tel : 00221 33 864 27 96/77 648 31 50 DAKAR/SENEGAL

E-mail : spcn.omvs.omvg@gmail.com

5. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans le dossier d'appel d'offres (voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en langue française aux adresses mentionnées ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cinquante Mille (50 000) Francs CFA ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible. Les paiements se feront en espèces et le document d'Appel d'offres sera remis en mains propres contre décharge ou transmis par voie électronique avec accusé de réception.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse unique (seule autorisée) ci-après au plus tard le Lundi 19 Février 2018 à 11 heures précises (heure de Dakar).

Siège du Haut-Commissariat de l'OMVS Immeuble OMVS Rocade Fann Bel –Air Cerf-Volant, Bureau du courrier, 3ème Etage, porte n° 311 Tel : (00221) 33 859 81 81Dakar/Sénégal.

8. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse unique indiquée ci-dessus dans la salle de réunion Manantali 3ème Etage) le Lundi 19 Février 2018 à 11 heures 30 minutes précises (heure de Dakar)

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de : Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000) Francs CFA, valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quarante-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

10. Seule Adresse pour l'ouverture publique des offres : Haut-Commissariat de l'OMVS Immeuble OMVS Rocade Fann Bel –Air Cerf-Volant, Salle de Réunion Manantali, 3ème Etage, Tel : (00221) 33 859 81 81/Dakar/Sénégal

Dakar, le 31 Janvier 2018

**Le Haut-Commissaire de l'OMVS
Hamed Diane SEMEGA.**

ANNONCES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

Avis d'Appel d'offres National

AAON N°02/CMD/AGRICULTURE/PDDO/2018

Objet: Appel d'offres national pour la réalisation des travaux de construction de deux châteaux d'eau pour l'irrigation des palmeraies des blocs 3 et 4 dans le périmètre de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar.

1. Le Ministère de l'Agriculture, à travers le Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO), lance un appel d'offres national pour la réalisation des travaux cités en objet

Travaux de construction de deux châteaux d'eau en béton armé pour les blocs 3 et 4 du périmètre de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar.

Wilaya	Commune	Site	Hauteur surélévation (rn)	Capacité château d'eau (m3l)
Adrar	Atar	Teyarett Esdar - Bloc 3	20	100
	Atar	Teyarett Esdar - Bloc 4	20	100

2. Le présent appel d'offres est ouvert à égalité de chance, à toutes les entreprises de travaux publics intéressées et en règle par rapport à la législation en vigueur en Mauritanie.

3. Les marchés concernés par le présent appel d'offres sont financés par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) et l'Etat Mauritanien.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination Nationale du PDDO en face de la Foire ZI Elmina Tél: 27 06 04 28 ou 27 30 31 57 et y prendre connaissance des documents d'Appel d'offres de 9 h à 16 h du Lundi au Jeudi et de 9h à 12h le Vendredi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage, des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandées par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux. Cette qualification sera examinée sur la base des critères suivants:

Au niveau technique:

a. Avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans le domaine de construction en Génie Civil, au moins 3 projets, au cours des 10 dernières années; les références doi-

vent être attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic.

- Disposer des moyens matériels nécessaires pour l'exécution du chantier.

- Disposer du personnel clé suivant:

- Un Directeur des travaux, ingénieur GC ou hydraulicien avec 10 ans d'expérience générale dont 5 ans dans la direction de travaux d'infrastructures hydrauliques ou Génie Civil;

- Un Chef de chantier (Technicien supérieur GC ou Hydraulique) avec au moins 5 ans d'expérience dans la conduite des travaux de construction.

• **Au niveau financier:**

c- Fournir une attestation bancaire, certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit d'au moins (2 000 000 MRU) d'ouguiyas.

d- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les travaux de construction de Gc au cours des trois dernières années qui soit supérieur ou égal à 7 500 000 MR U.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres en présentant un quitus d'achat délivré par le Trésor Public exclusivement de 2000 MRU (Deux mille Ouguiyas) non remboursable. Le document d'Appel d'offres sera récupéré directement au Bureau du PDDO à Nouakchott.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Monsieur le Secrétaire Permanent de la CMD/Agriculture Immeuble Mouna/AV M. Moktar Ould Daddah au plus tard le 06/03/2018 à 12 heures 00 Heure Locale. Les offres seront ouvertes en présence des Représentants des candidats présents à la Commission des Marchés du Département de l'Agriculture, Immeuble Mouna/AV M. Moktar Ould Daddah au plus tard le 06/03/2018 à 12 heures 00 Heure locale.

9. Les offres demeureront valides pour une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 80 000 MRU, valable pour une durée de 120 jours à compter de la date de dépôt des offres.

11. Le délai d'exécution des travaux est de 03 mois.

Nouakchott, 29/01/2018
Le Secrétaire Général du MA
AHMEDOU BOUH

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS

Avis d'Appel d'offres National

AAON N°01 /CMD/AGRICULTURE/PDDO/2018

Objet: Appel d'Offres National pour les travaux de fourniture et pose de matériel de clôture en grillage pour la nouvelle palmeraie de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar

1. Le Ministère de l'Agriculture, à travers le Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO), lance un appel d'offres national pour la réalisation des travaux cités en objet

Les travaux de fourniture et installation de matériel de clôture en grillage pour la nouvelle palmeraie de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar

Wilaya	Commune	Site	Périmètre (ml)	Superficie nette (ha)
Adrar	Tawaz	Teyarett Esdar - Bloc 3	2924	25
	Tawaz	Teyarett Esdar - Bloc 4	2924	25

2. Les marchés concernés par le présent appel d'offres sont financés par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) et l'Etat Mauritanien.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination Nationale du PDDO en face de la Foire ZI El-mina Tél: 27 06 04 28 ou 27 30 31 57 et y prendre connaissance des documents d'Appel d'offres de 9 h à 16 h du Lundi au Jeudi et de 9h à 12h le vendredi.

5. Les exigences en matière de qualification sont :

- Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandé par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux. Cette qualification sera examinée sur la base des critères suivants :

Au niveau technique :

Avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans au moins (deux) 2 projets similaires, même nature et de même complexité que les travaux objet du présent marché, au cours des 5 dernières années; cette expérience doit être attestée par un maître d'ouvrage public ou parapublic.

Au niveau financier

a- Fournir une attestation bancaire, certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités de crédit d'au moins 2 000 000 MRU.

b- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des cinq dernières années qui soit supérieur ou égal à 6000000 MRU.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres en présentant un quitus de paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement de 2 000 MRU (Deux mille ouguiyas). Le Dossier d'Appel d'offres sera récupéré directement au Bureau du PDDO à Nouakchott.

Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention. «A Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission des Marchés du Département de l'Agriculture), Avenue Moctar Ould Daddah, immeuble MOUNA, 2eme étage» et «Offre pour les travaux de fourniture et pose de matériel de la clôture en grillage pour la nouvelle palmeraie de Teyarett Esdar dans la wilaya de l'Adrar

» Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

7. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 06/03/2018 à 12 heures 00 TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.

8. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, 06/03/2018 à 12 heures 00 TU, la Commission des Marchés du Département de l'Agriculture en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

9. Les offres demeureront valides pour une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

10. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis et d'un montant de 80 000 MRU.

11. Le délai d'exécution des travaux est de 03 mois à compter de la date de notification du marché.

Nouakchott le 29/01/2018
Le secrétaire Général du MA

AHMEDOU BOUH

Fédération de Football de Mauritanie

Réunion du Comité Exécutif



Le Comité Exécutif de la Fédération de Football de Mauritanie a tenu une réunion, hier mardi 31 janvier 2018 dans la salle de réunion de la FFRIM, sous la présidence de Monsieur Ahmed YAHYA, son président..

Au cours de cette séance, le Comité Exécutif a examiné les cinq points inscrits à son ordre du jour et qui sont :

- 1- Évaluation de la participation de l'équipe nationale aux phases finales de la 5ème édition du CHAN 2018;
- 2- Le Sommet Exécutif de la FIFA, prévu à Nouakchott le 18 février 2018 ;
- 3- Communication sur les équipes nationales ;
- 4- Communication sur les compéti-

tions nationales et les voies et moyens d'améliorer leurs modes organisationnels pour relever davantage leur niveau technique ;

5- La participation de nos représentants cette année aux compétitions interclubs de la Confédération Africaine de Football.

Au terme d'un examen approfondi de ces différents points, le Comité Exécutif a pris les décisions suivantes :

• Monsieur Corentin Martins n'occupe plus le poste de sélectionneur de l'équipe nationale des Locaux. Cependant, il demeure à la tête de l'équipe nationale « A ».

Cette décision est motivée par le souci d'assurer la stabilité du staff technique au moment où notre

équipe nationale « A » fait bonne figure dans les éliminatoires de la CAN 2019 ;

• Un appel à candidature sera lancé incessamment pour le recrutement d'un entraîneur local, en remplacement de Monsieur Corentin Martins.

• La nomination de Monsieur Baye BA, en qualité de sélectionneur de l'équipe nationale (U23), afin d'entamer la préparation de cette catégorie pour les prochaines échéances internationales qui s'annoncent.

• Le Comité Exécutif mandate le Président de la FFRIM à l'effet de mettre en place une commission chargée des aspects organisationnels du Sommet Exécutif de la FIFA, prévu à Nouakchott.

Ce Sommet verra la présence du Président de la FIFA, Monsieur Gianni INFANTINO, du Président de la CAF, Monsieur AHMAD, des membres du Conseil de la FIFA, de Madame Fatma SAMOURA, Secrétaire Générale de la FIFA, du directeur de la FIFA et des Présidents et Secrétaires Généraux de 20 Fédérations, venus de différents continents.

• La Ligue Nationale de Football a été chargée d'apporter davantage d'améliorations d'ordres organisationnels pour améliorer encore plus le niveau technique des compétitions.

Enfin, la FFRIM, à travers son Comité Exécutif, a assuré son total soutien à nos deux représentants aux compétitions interclubs de la CAF, au titre de la présente année.

Le Comité Exécutif de la FFRIM

Football Pierre-Emerick Aubameyang débarque à Arsenal

Pierre-Emerick Aubameyang s'est engagé avec Arsenal ce mercredi 31 janvier, dernier jour du mercato d'hiver. Il aurait été acheté pour 63 millions d'euros au club de Dortmund. L'international gabonais devient le joueur le plus cher de l'histoire du club londonien.

Une recrue d'envergure débarque à Arsenal : Pierre-Emerick Aubameyang quitte officiellement le championnat allemand et le club de Dortmund où il était arrivé en 2013 en provenance de Saint-Etienne. Avec les joueurs du Borussia, l'international gabonais qui a inscrit 141 buts en 213 matches, a vécu son dernier match de Bundesliga face à Fribourg samedi dernier. Depuis le début de saison, il avait trouvé à treize reprises le chemin des filets en quinze rencontres de Bundesliga.

C'est donc la fin du feuilleton pour celui qui désirait changer d'air depuis un moment. « Pierre-Emerick Aubameyang nous a rejoints en provenance du Borussia Dortmund avec un contrat sur le long terme et pour un montant record pour le club », annonce Arsenal dans un communiqué sans donner de détails. Il a fallu attendre le dernier jour du mercato d'hiver. Aubam, 28 ans, était très attendu à Arsenal, qui a perdu cet hiver sa star chilienne Alexis Sanchez, transféré à Manchester United.



Une dépense record pour les Gunners

Le buteur aurait été vendu 63 millions d'euros, une dépense record pour les Gunners, qui n'ont pas communiqué sur le montant, comme à leur habitude. Aubameyang risque de pousser Alexandre Lacazette sur le banc de touche, seulement six mois après son arrivée. L'été dernier, Aubameyang était annoncé au Paris Saint-Germain. Il avait même rencontré Nasser Al-Khelaïfi dans la ca-

pitale française. Le voilà désormais dans le championnat le plus médiatisé au monde.

Vainqueur de la Coupe d'Allemagne en 2017 et de la Supercoupe d'Allemagne en 2013 et 2014, Aubameyang aura la mission de placer Arsenal sur la scène européenne pour la prochaine saison. Le club de Premier League est actuellement 6e du championnat.



Le Jeudi Littéraire

« A ALLAH, nous appartenons à Lui, nous ferons retour »

Jeudi littéraire (Suite)

Moussa Diagana, Une grande figure de la littérature mauritanienne s'en est allé. Incontestablement, l'un des meilleurs dramaturges africains de tous les temps. En perdant cet homme, la nuit du 15 au 16 Janvier à la suite d'une courte maladie, la Mauritanie vient de perdre un illustre fils, un intellectuel hors pair, un auteur inspiré et reconnu par les spécialistes, un sociologue de développement infatigable.

Moussa Diagana était un Mauritanien au sens plein, c'est-à-dire, un homme multiculturel et multiethnique. Il enjambait les différences partisans, il transcendait les particularismes pour baigner dans l'universalité.

Courtois et affable, il est originaire de Kaédi, et né à M'Bout (Gorgol) en 1946, où son père officiait comme administrateur. Issu d'une famille de lettrés, il a d'abord été instituteur. Puis il reprend des études de sociologie à l'université de Tunis dans les années 1970 et à la Sorbonne, à Paris, où il obtient un Doctorat de 3ème cycle en sociologie du développement. Expert en développement économique et social, il travaille depuis 1982 dans des projets de développement et de lutte contre la pauvreté. De la Mauritanie à la République démocratique du Congo en passant par le Mali et le Niger, il a fait des questions de développement à la base, son cheval de bataille dans les pays en situation de post-conflits. Moussa Diagana était membre de plusieurs associations littéraires, il était aussi Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française. Il fut en outre lauréat du Concours théâtral interafricain organisé par Radio France Internationale (RFI) avec la pièce La Légende du Wagadu vue par Sia Yatabéré en 1988, créée sur scène en 1991 et publiée en 1994. Cette même année, Patrick le Mauff la recréait dans le cadre du Festival International des Francophonies du Limousin. La pièce a été portée à l'écran sous le titre de Sia ou le rêve du python par le cinéaste Burkinabé Dany Kouyaté et présentée au Fespaco en 2001. En dehors de sa richesse et de son organisation politique et militaire, la spécificité de l'empire du Wagadu ou Ghana est d'être la fierté des Soninké, car le mythe qui le fonde semble être le seul que la communauté ait connu. Un mythe basé sur "un pacte de sang" entre un Serpent-dieu qui donne nourriture et or et qui doit recevoir en contrepartie, chaque année la plus belle fille vierge de l'empire comme offrande. Le pacte sera aboli le jour où Sia, fiancée de Mamadi soldat hors du commun, devait être sacrifiée. Le guerrier se sentant trahi, tua la bête aux sept têtes, mais avant que la dernière ne soit tranchée, l'animal proféra cette terrible malédiction :

« Pendant sept ans... sept mois et sept jours, pas une goutte d'eau ne tombera sur le Wagadu et votre or sera poussière de sable. » (La Légende p. 56)

Pendant toute cette période, les populations du Wagadu furent prises en charge par la mère de Mamadi jusqu'au jour fatidique, date de la dislocation de l'empire et de la dispersion des Soninké à travers le monde. C'est ce mythe que Moussa Diagana a osé battre en brèche, car il ne fait pas de l'homme un responsable de ses actes, mais au contraire, il le maintient dans une nostalgie et un passéisme outrancier et entrave toute tentative de progrès.

Il était également l'auteur de Targuiya, ou il était une fois l'amour au temps de la guerre : théâtre, Ed. Lansman, 2001, La pièce présentée en lecture publique sous la direction de Jacques Jalbert à Bamako dans le cadre du Festival du Théâtre des Réalités en 2000 avec une équipe composée majoritairement d'artistes maliens. La pièce a été présentée aussi à Ottawa, dans le cadre du Festival du Théâtre des Régions en 2001 avec une équipe composée d'artiste majoritairement du Québec.

Targuiya , c'est d'abord un hymne à la paix. C'est aussi l'histoire d'une jeune fille touarègue de 17 ans aux prises avec les tourments de la guerre et de l'amour. Une fois l'orage passé, elle met au monde un enfant de père inconnu, un enfant de l'amour au temps de la guerre. Chassée par les siens, sans souvenir précis, elle erre dans le désert en compagnie de la mystérieuse Houriya...

Ces deux femmes sont les principales protagonistes de la pièce. Figures dominantes, troublantes, elles-mêmes allégories du destin affolant de l'Afrique noire. L'authentique grandeur de ces personnages se dévoile là où s'exacerbe en tension dramatique, la réalité, les méandres de l'inconscient et la vie rêvée.

Il a écrit aussi Un Quart d'heure avant..., théâtre, paru dans 5 petites pièces africaines pour une Comédie, Editions Lansman, n° 499, 2005. Et il préparait -En attendant Lumumba.

M'bouh Seta Diagana, Université de Nouakchott Al Aasriya.